

Ambohimanga (Madagascar)

No 950

Identification

<i>Bien proposé</i>	La colline royale d'Ambohimanga
<i>Lieu</i>	Commune Ambohimanga Rova, Province d'Antananarivo Avaradrano
<i>État partie</i>	République de Madagascar
<i>Date</i>	7 juillet 2000

Justification émanant de l'État partie

La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel de la civilisation qui s'est développée sur les Hautes Terres Malgaches du XVe au XIXe siècle et des traditions culturelles et spirituelles, le culte des Rois et des Ancêtres, qui y sont étroitement associées.

Critère iii

La colline royale d'Ambohimanga constitue un exemple éminent d'ensemble architectural (le *Rova*) et de paysage culturel associatif (bois et lac sacrés) illustrant des périodes significatives de l'histoire humaine du XVIe au XIXe siècle dans les îles de l'Océan indien.

Critère iv

Le paysage de la colline royale d'Ambohimanga est associé à des événements historiques (site historique de l'unification malgache) et à des croyances (culte des Ancêtres) toujours vivantes, ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien est également un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Dès le XVe siècle, le développement, à Madagascar, de structures politiques « féodales » a donné aux sites défensifs élevés une valeur particulière : l'on y construisait des *rova* ou enceintes royales fortifiées (analogues aux sommets fortifiés d'Europe occidentale

du Ier millénaire avant notre ère). Les bois n'ont plus subsisté que sur les pentes abruptes des collines, pour des raisons pratiques et spirituelles, mais la forêt a été défrichée dans les zones basses, pour assurer la subsistance économique des sites. Des terrasses de cultures sont également construites sur la base des versants. Dès le XVIe siècle, le paysage culturel est configuré. Le seul changement majeur depuis a été la disparition du couvert boisé des crêtes avoisinant Ambohimanga pendant la période coloniale française.

Ambohimanga existe depuis le XVe siècle, au bas mot, et devient au XVIIIe siècle, particulièrement sous le règne d'Andriantsimitoviaminandriana (1740-1745), une capitale dotée d'un système de défense et de sept portails fortifiés. Des défenses extérieures et sept nouveaux portails fortifiés sont ajoutés, probablement avant 1794, époque à laquelle le palais royal est transféré à Antananarivo, tandis qu'Ambohimanga abrite les restes des souverains décédés et prend le statut de capitale religieuse. Le mur d'enceinte actuel est édifié par la reine Ranavalona I^{ère} (1828-1861), et muni d'un portail au nord et d'un autre au sud-ouest (vers 1830). Le palais Fandriampahalemana et la maison de verre Tranofitaratra sont ajoutés en 1871.

En mars 1897, les autorités françaises de la colonie de Madagascar décident de transférer les dépouilles royales à Antananarivo, dans le but de supprimer la signification sacrée et la légitimité nationale liées au site d'Ambohimanga. En vain. Les tombeaux royaux sont démolis et des bâtiments militaires édifés à leur place suite à l'implantation d'une garnison sur le site. En 1904, il n'en reste absolument aucune trace. La fonction religieuse du site perdure, particulièrement en tant que destination de pèlerinage, pendant tout le XXe siècle, et il reste aujourd'hui un lieu sacré actif.

Description

La colline royale d'Ambohimanga se compose d'une cité royale, d'un site funéraire (tombeaux royaux) et de divers lieux sacrés (bois, source, lac, lieu de culte). Elle est associée à un fort sentiment identitaire, rehaussant encore son caractère sacré, et continue de jouir aujourd'hui de la reconnaissance populaire. C'est un lieu de pèlerinage, pour les Malgaches et les étrangers (l'aéroport international d'Ivato se trouve à 10 km à l'ouest). De surcroît, ses groupes d'édifices sont d'une grande qualité architecturale, et ses écosystèmes naturels, qui conservent de nombreuses espèces de plantes indigènes, ont une grande valeur écologique. Le site compte environ 900 habitants, et la zone tampon 2000.

Le tout peut être considéré comme l'assemblage de dix sous-ensembles :

1. La colline, qui surplombe la plaine environnante à 1300 m et culmine à 1468 m, est couverte de formations boisées résiduelles cachant de nombreux vestiges archéologiques et abritant la cité royale.
2. Les fortifications, aménagements comprenant des fossés et 14 portails de pierre fortifiés, protégeaient la cité royale. Les sept portails extérieurs ont été édifés en 1787, les sept intérieurs, disséminés sur un circuit de 2,5 km, remontent au début du XVIIIe siècle. Les portes étaient larges, épaisses, et pouvaient peser jusqu'à

12 tonnes. Elles sont empreintes de symbolisme social et religieux. Leur utilisation était soigneusement réglementée.

3. La cité royale fortifiée (le Rova), datant du XVe siècle, s'est surtout développée aux XVIIe et XVIIIe siècles. Elle est composée d'un ensemble bâti cohérent, délimité par un enclos et associant une place publique. La place publique, le Fidasiara, était le lieu de réunion et de rencontre entre les souverains et la population, à l'ombre des figuiers royaux. On y trouve une pierre sacrée sur laquelle les souverains prononçaient leurs discours, et une autre où l'on faisait les sacrifices. Le mode d'occupation de l'espace est rituel : ainsi, l'Est est le secteur du sacré, du culte des Ancêtres et des tombeaux royaux. Deux bassins sacrés taillés dans la pierre et remplis d'eau par de jeunes vierges jouaient un rôle majeur, particulièrement à l'époque de la « fête du Bain » royale annuelle. Les dépouilles royales reposaient dans une maison mortuaire de bois, le Tranomanara, avant d'être emmenées jusqu'aux tombeaux royaux où les souverains, devenus ancêtres, continuaient d'exercer un pouvoir de protection et de punition sur les vivants, depuis un enclos sacré en bois peint en blanc et rouge, les couleurs sacrées et royales de l'Imerina. Là étaient enterrés onze souverains, dans des tombeaux surmontés de maisonnettes de bois, les Tranamara, jusqu'à ce que les autorités coloniales françaises, pour briser le pouvoir des ancêtres et du site lui-même, transfèrent à Antananarivo toutes les dépouilles mortelles des souverains ensevelis, en mars 1897.

4. Les arbres royaux sont des espèces de figuiers (*ficus*) et de dragonniers (*Draceana sp.*), qui sont réservés aux cités royales, suite à une coutume qui semble remonter à 1540.

5. La place de justice, située au nord du Rova et disposée sur un énorme rocher sphérique de granite, est limitée par une balustrade de briques et ombragée par un figuier royal, dont le tronc est entouré de marches de pierres. C'est en ce lieu qu'Andrianampoinimerina fut proclamé roi et qu'il rendait la justice.

6. Les autres lieux de culte, naturels ou bâtis, se trouvent à la fois à l'intérieur de l'enclos royal et à l'extérieur.

7. La fontaine sacrée est une source naturelle toujours alimentée, deux orifices permettant de puiser de l'eau sous un abri construit en pierres sèches. Son eau est considérée comme purificatrice.

8. L'étang sacré d'Amparihy est un petit lac artificiel, réservés aux usages de la cité royale et aux cérémonies rituelles, comme le bain royal solennel ou la circoncision des enfants princiers. L'étang recevait également les viscères des souverains décédés. Le bain est particulièrement symbolique : le souverain est en effet censé porter tous les péchés et impuretés du royaume et, en prenant son bain d'une manière rituelle, il se purifie et purifie également la société et ses sujets et permet à la nature de se régénérer.

9. Les bois sacrés sont constitués d'essences locales ; formation originelle résiduelle, ils demeurent l'une des rares forêts qui ont subsisté sur les Hautes Terres et qui couvraient jadis cette colline et les autres. Ils doivent leur survie au fait qu'ils ont toujours été considérés comme un bien exclusif appartenant au souverain, dont la

préservation faisait l'objet de sévères instructions royales. Des tentatives d'éradication des espèces étrangères introduites à la fin du XIXe siècle sont en cours.

10. Les terrasses de cultures se sont développées au cours du XVIIe -XVIIIe siècle, au nord et au sud de la colline, qui traduit le pouvoir économique du souverain, avec, sur la partie basse, la production du riz qui est la base de l'alimentation de la population locale. La partie haute accueille des terrasses sèches, la partie basse des rizières en gradin.

Gestion et protection

Statut juridique

Le bien proposé pour inscription appartient majoritairement à l'État. Quelques particuliers sont cependant propriétaires de parcelles de terrain agricoles, de maisons, de jardins et de tombeaux familiaux, depuis la fin du XIXe siècle.

En règle générale, les dispositions légales et les réglementations (dont le détail est fourni dans le dossier de proposition d'inscription) sont adéquates, mais il est vivement recommandé aux autorités de s'efforcer d'assurer leur mise en œuvre à la fois de façon rigoureuse et vigoureuse, particulièrement dans la zone tampon. La nature sacrée du site lui garantit, par certains côtés, une excellente protection, car la colline est vénérée par le peuple.

Gestion

La gestion du site est assurée par un comité du site composé de représentants nationaux et locaux, avec un personnel permanent en petit nombre sur le site. Il lui incombe d'assurer la gestion conformément au plan de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur la maintenance et la conservation préventive, la mise en valeur, l'éducation et la promotion. Il bénéficie des conseils d'un comité scientifique, notamment en ce qui concerne le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du site. Un autre comité est actuellement chargé de réviser le plan de gestion, et le révisera périodiquement par la suite.

À l'échelle locale, et sur le plan courant, la municipalité d'Ambohimanga et le service des Musées (direction du Patrimoine culturel) sont responsables de la gestion et de la sécurité du site. Des professionnels du service se rendent régulièrement sur le site. Neuf gardiens pendant la journée et trois la nuit assurent la sécurité du site, sur lequel 21 personnes, au total, sont employées.

Le financement vient de l'État, via le bureau du maire, et de 60 % des droits d'entrée perçus. Les frais annuels avoisinent les 113 000 USD, les entrées 20 000 USD. Des subventions extérieures ont été obtenues pour des travaux de restauration et des campagnes de publicité.

Les organisations non-gouvernementales jouent un rôle important, notamment MAMALOMASO et MIKOLO. Ce sont elles qui entreprennent la majeure partie des travaux de restauration, par exemple sur les portails, les routes pavées et la fontaine sacrée, selon des normes appropriées. Elles prennent activement part à la recherche de fonds, et jouent un rôle important dans le dialogue

entre les habitants du cru et les autres parties concernées. Avec les autorités nationales et locales, les universités, les professionnels de la conservation et les habitants locaux, les organisations non-gouvernementales participent à la gestion coopérative du site, par l'entremise des trois comités déjà mentionnés.

Le nombre de visiteurs est passé de 34 000 à 41 000 (+ 20 % environ) entre 1995 et 1999 (+ 4 % par an en moyenne, bien qu'il y ait en fait eu une période creuse entre 1996 et 1998). Les touristes étrangers sont aujourd'hui environ 12 000 par an, soit une hausse d'environ 30 % depuis 1995 (là encore après une période creuse). Le site peut accueillir environ 1000 visiteurs par jour ou 120 par heure ; en 1999, la moyenne était de 187 visiteurs par jour, mais des chiffres beaucoup plus élevés ont été enregistrés sur certaines journées de mai 1999. On a constaté une certaine usure due aux visiteurs, et des mesures préventives sont envisagées.

Les pressions sur le site semblent minimales. La dégradation progressive du paysage est une préoccupation, mais les menaces plus évidentes du développement semblent quasi-inexistantes. Une zone tampon est toutefois proposée, principalement pour garder à l'écart la menace, à long terme, d'urbanisation. Le feu est le risque le plus inquiétant, et des mesures sont actuellement prises pour améliorer les précautions sur le site.

Le site proposé pour inscription lui-même (59 hectares) et sa zone tampon (425 ha) sont tous deux bien définis et réalistes.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Ambohimanga doit son état de préservation à son statut de capitale religieuse et de lieu de dernier repos de la famille royale jusqu'en 1896, et au fait qu'il reste depuis lors un lieu révérent et respecté. Le transfert des dépouilles royales en 1897 a été suivi peu de temps après par la destruction des tombeaux et la construction de bâtiments militaires provisoires, détruits en 1904. Le lieu a cependant conservé, aujourd'hui encore, son aspect sacré, une pelouse poussant maintenant là où se dressaient jadis les tombeaux.

Un programme de maintenance positive et de restauration a commencé en 1996, et l'état de conservation est aujourd'hui satisfaisant. Le dossier de proposition d'inscription détaille l'état de chacun des portails, des défenses, des chemins piétonniers, de la cité royale elle-même (y compris le palais et la maison de verre), des lieux sacrés et des ressources naturelles (notamment les arbres royaux et les bois sacrés). Il reste certes beaucoup à faire, en particulier en termes de maintenance permanente, mais la situation est globalement sous contrôle, comme en a jugé la mission de l'ICOMOS.

Authenticité et intégrité

Le site possède une valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il représente les aspirations politiques d'un peuple indigène, mais illustre aussi d'autres lieux iconographiques dans le monde où des valeurs

historiques, culturelles et spirituelles pérennes se sont rassemblées en un seul et même endroit. Les Malgaches y attachent une grande importance ; de surcroît, dans le contexte du Patrimoine mondial, il constitue un exemple éminent des sites qui ont, dans le monde, fait l'objet au fil des siècles de la vénération et du respect des peuples au travers de nombreuses vicissitudes. Aujourd'hui, de plus en plus de visiteurs viennent le contempler.

Ambohimanga a perdu l'une de ses fonctions essentielles, celle de siège du pouvoir politique, et n'est plus un site funéraire royal (mais cela est dû à une évolution politique et non à Ambohimanga) ; il a aussi perdu les tombeaux royaux originaux. Aucun ajout inapproprié n'a cependant été apporté au site, hormis un ajout intrusif à proximité (problème actuellement traité). Globalement, il est en bon état physique, avec un degré raisonnable d'intégrité malgré la considérable diversité de ses composants.

Il possède aussi un haut degré d'authenticité. À cet égard, rien ne saurait mieux en témoigner que le fait que, en dépit des manœuvres politiques pour dégrader la nature du site, la colline a conservé sa nature sacrée et le respect de la population, parvenant même à transférer ses qualités d'un contexte politique monarchique à celui d'une république.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Il était prévu qu'une mission conjointe UICN/ICOMOS visite le site en janvier 2001 mais, par la force des choses, la mission a dû être menée à bien presque complètement par l'ICOMOS seul.

Caractéristiques

La colline royale d'Ambohimanga constitue l'exemple le plus caractéristique et le plus représentatif de ce type de site à Madagascar. C'est un lieu historique, recelant des preuves archéologiques claires de l'ancien exercice du pouvoir et de la justice, mais symbole aussi de l'indépendance de l'État moderne de Madagascar. Parallèlement, c'est aussi un lieu sacré, évocateur des rois passés, les ancêtres qui le hantent aujourd'hui.

La colline royale d'Ambohimanga constitue un témoignage exceptionnel, d'une part, des cultures asiatiques orientales, par le culte des ancêtres et les pratiques agricoles, notamment les rizières en terrasses irriguées, et, de l'autre des cultures d'Afrique de l'est et du sud, par le culte de la royauté.

Analyse comparative

Aucun autre site comparable n'est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et aucune étude d'un site semblable n'a encore été entreprise dans le contexte du Patrimoine mondial. Cependant, le tombeau des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda), site proposé pour inscription pour 2001, est comparable à Ambohimanga : emplacement au sommet d'une colline, résidence royale, site funéraire royal, culte des ancêtres, caractère sacré lié à un sentiment identitaire encore d'actualité.

La proposition d'inscription allègue que le mariage du matériel et du spirituel au sein d'un paysage culturel s'est développé à Madagascar à la suite de l'intégration d'influences culturelles venues de l'est de l'Asie et de l'Afrique, dans un contexte géographique et biologique particulier qui a permis aux habitants des Hautes Terres Centrales de Madagascar d'exprimer une étroite relation entre le cadre naturel et les éléments de pouvoir, entre l'autorité et le sacré. Cette expression a pris la forme du double culte des ancêtres et de la royauté.

Madagascar compte d'autres sites similaires. Mais Ambohimanga est celui qui a le mieux préservé son intégrité et sa valeur spirituelle. Pour l'étranger, une visite du site n'est pas sans rappeler, dans un contexte totalement différent, l'atmosphère des sanctuaires shinto d'Isé au Japon.

Des sites similaires en Afrique attestent en général d'une relation entre le patrimoine naturel et le sacré, dans un contexte de mythologie et de cosmologie enchâssées dans la spiritualité. Si ces lieux sacrés africains sont fréquemment associés au culte des ancêtres, ils le sont rarement au pouvoir séculier local. Leur fonction et leur valeur diffèrent donc de celles des sites royaux des Hautes Terres Centrales de Madagascar (à l'exception du site déjà mentionné de Kasubi, en Ouganda, qui semble faire exception à cette règle).

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La colline royale est un site important et bien géré, hautement considéré à Madagascar. L'ICOMOS souhaite faire les observations suivantes :

i. Si une protection statutaire adéquate existe sur le papier, il est crucial que ses dispositions soient mises en œuvre et que le plan de gestion fasse l'objet d'un suivi, d'une surveillance et de révisions périodiques.

ii. Il est particulièrement essentiel que les autorités compétentes apportent tout le soutien nécessaire, tant en termes d'encouragement visible qu'en termes de financement et d'autres ressources, aux responsables et au personnel du site.

iii. La plus grande menace pesant sur le site est celle d'un incendie ; il est donc impératif d'installer, de mettre en œuvre et de tester régulièrement des mesures appropriées de précautions contre les incendies, avec une alimentation en eau adéquate.

iv. Une éventuelle inscription est susceptible d'encourager le tourisme sur un site où, pour l'instant, la gestion des visiteurs est bien contrôlée. Il convient d'anticiper les effets sur la gestion du site d'une hausse de la fréquentation, en particulier, probablement, à des époques prévisibles.

Breve description

La colline royale d'Ambohimanga se compose d'une cité royale, d'un site funéraire royal et d'un ensemble de lieux sacrés. Elle est associée à un fort sentiment identitaire national, et conserve son atmosphère de spiritualité et son caractère sacré, dans la pratique et dans l'esprit de la population, depuis quelques 500 ans. Elle demeure un lieu de culte et de pèlerinage que l'on vient visiter depuis Madagascar et d'ailleurs.

Déclaration de valeur

La colline royale d'Ambohimanga est d'une grande valeur pour le peuple malgache, en ce qu'elle fut un lieu vital pour son développement politique, et qu'elle possède en même temps une grande signification religieuse. À ce titre, elle possède aussi une signification mondiale, car elle constitue un excellent exemple de lieu où, au fil des siècles, l'expérience humaine commune s'est focalisée dans la mémoire et les aspirations, les rites et la prière.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et vi* :

Critère iii La colline royale d'Ambohimanga est le symbole le plus significatif de l'identité culturelle du peuple malgache.

Critère iv La conception, les matériaux et la disposition traditionnelle de la colline royale d'Ambohimanga sont représentatifs de la structure politique et sociale de Madagascar depuis au moins le XVI^e siècle.

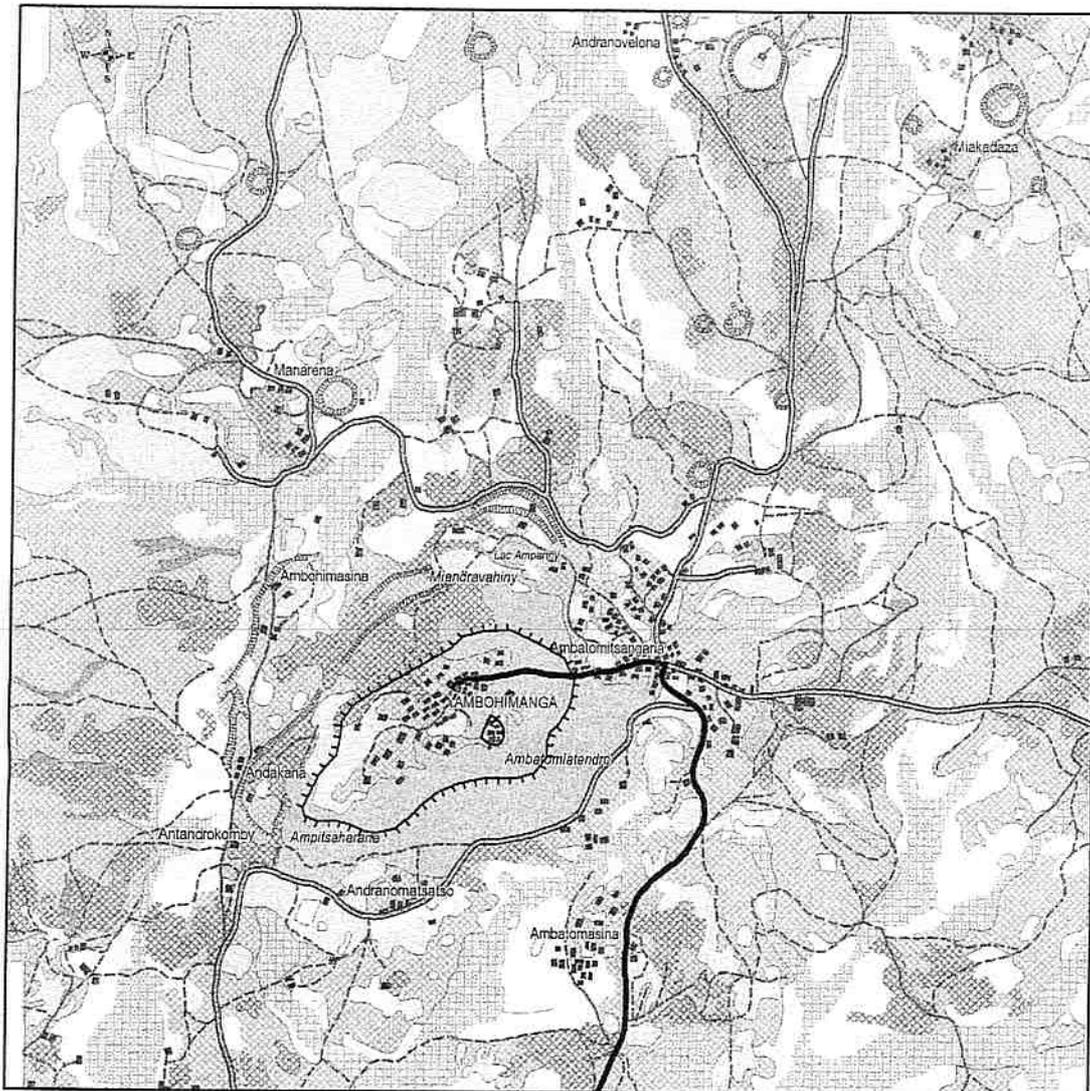
Critère vi La colline royale d'Ambohimanga est un exemple exceptionnel de lieu où, pendant des siècles, la mémoire, le rituel et la prière ont façonné une expérience humaine collective.

Recommandation du Bureau

Que la colline royale d'Ambohimanga soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et vi*.

ICOMOS, septembre 2001

COLLINE ROYALE D'AMBOHIMANGA ET SES ENVIRONS



LEGENDE

	Route principale		Village		Sol nu
	Autres routes		Forêt		Culture
	Piste		Bois		Rizière
	Sentier		Savane arborée		Lac
	Muraille		Savane herbeuse		Erosion
	Cours d'eau				
	Talus				
	Pente raide				

Echelle 1:10 000



Fond issu d'interprétation de photos aériennes à l'échelle de 1:10 000
Mission n° 228 réalisée en 1997
Conception et réalisation FTM
Mai 2000

Plan de localisation du bien proposé / Map showing the location of the nominated property